

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 NOVEMBRE 2021

Membres	73
Présents	55
Pouvoirs	12
Votants	67
Exprimés	67
Pour	67
Contre	-

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux novembre à 18 heures 00, le conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Tulle, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de l'Auzelou, avenue du Lieutenant Colonel Faro à Tulle, sous la présidence de M. Michel BREUILH Président,

Convocation de M. Michel BREUILH en date du 15 novembre 2021

Secrétaire de séance : Jérémy NOVAIS

Fonctionnement de l'assemblée régi par les termes de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 rétablissant certaines dispositions dérogatoires du CGCT visant à faciliter le fonctionnement des assemblées locales en période d'épidémie de Covid 19

Étaient présents :

Mesdames Christelle BIDAULT, Emilie BOUCHETEIL, Anne BOUYER, Sylvie CHRISTOPHE, Christèle COURSAT, Christine DESARMENIEN, Betty DESSINE, Valérie DUMAS, Nicole EYROLLES, Marie-Christine FAURE, Yvette FOURNIER, Sandy LACROIX, Fabienne LATOUR, Catherine MONS, Muriel REBUFFEL, Marie-Amélie RIVIERE, Stéphanie VALLEE

Messieurs Dominique ALBARET, Marcel AUBOIROUX, Marc BACHELLERIE, Eric BELLOUIN, Jean-Jacques BOSSOUTROT, Michel BOUYOU, Michel BREUILH, Pascal CAVITTE, Alain CHASTRE, Roger CHASSAGNARD, Raphaël CHAÛMEIL, Ubald CHENOU, Bernard COMBES, Pierre COULOUMY, Alain DÉLAGE, Francis DEVEIX, Christian DUMOND, Xavier DURAND, Pascal FOUCHÉ, Serge HEBRARD, Henri JAMMOT, Bernard JAUVION, Jean-François LABBAT, Patrick LERESTEUX, Christian MADELRIEUX, Fabrice MARTHON, Florent MOUSSOUR, Jean MOUZAT, Jérémy NOVAIS, Jean-Pierre PEUCH, Daniel RINGENBACH, Marc ROUGERIE, Jean-François SALLES, Jacques SPINDLER, Gérard TOURNEIX

Mme Audrey COURTOIS suppléante de M. Pierre-Marie CAPY

M. Thierry DUBOIS suppléant de Mme Béatrice GORON

M. Yves FLEURY suppléant de M. Bruno FLEURY

Avaient donné pouvoir :

Mme Martine DUPIN-de-BEYSSAT à M. Xavier DURAND

Mme Joëlle BLOYER à Mme Emilie BOUCHETEIL

Mme Odile BOUYOUX à M. Daniel RINGENBACH

Mme Ana Maria FERREIRA à M. Michel BREUILH

Mme Christiane MAGRY-JOSPIN à Mme Sylvie CHRISTOPHE

Mme Stéphanie PERRIER à M. Bernard COMBES

Mme Irène SERVIERES à M. Pascal FOUCHÉ

M. Patrick BORDAS à M. Jean-François LABBAT

M. Jean-Jacques LAUGA à M. Michel BREUILH

M. Hervé LONGY à Mme Fabienne LATOUR

M. Alain PENOT à M. Francis DEVEIX

M. Bernard SALLES à Mme Christelle BIDAULT

Étaient absents :

Mmes Annie CUEILLE, Sophie ROY, Josette VERDEYME, MM. Marc GERAUDIE, Grégory HUGUE, Jean-François ROCHE.

Objet : 9.1 Désignation des représentants de Tulle agglo au sein de l'entente pour l'organisation de la compétence GEMAPI sur le bassin versant du Doustre

Le conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Tulle et notamment sa compétence GEMAPI,

Vu sa délibération n°8.1 du 23 juillet 2020 approuvant la convention portant création d'une entente » réunissant la communauté de communes Ventadour-Egletons-Monédières, la communauté de

communes Xaintrie Val'Dordogne et Tulle agglo, pour l'organisation de la compétence GEMAPI sur le bassin versant du Doustre, deux autres ententes ayant par ailleurs été formalisées sur les bassins de la Vézère et de la Corrèze en 2021,

Considérant que l'article 3.1 de la convention précise que les membres de l'entente constituent une conférence composée de 6 représentants, 2 élus titulaires et 2 suppléants pour chaque EPCI,

Considérant qu'il convient par conséquent de désigner les représentants de Tulle agglo pour siéger à la conférence,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1°) Désigne :

- MM. Christian MADELRIEUX et Jean-Pierre PEUCH en qualité de délégués titulaires

- MME Christelle BIDAULT et M. Patrick LERESTEUX en qualité de délégués suppléants

pour siéger en tant que représentants de Tulle agglo au sein de la conférence issue de l'entente pour l'organisation de la compétence GEMAPI sur le bassin versant du Doustre.

Fait et délibéré le 22 novembre 2021

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,



Michel BREUILH